

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 Avril 2026 - Délibération n° 2026/04/26

OBJET : DÉSIGNATION D'ÉLUS RÉFÉRENTS A EVOLIS 23

L'an deux mille vingt-six, le 28 Avril, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 Avril, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : PACAUD Patrick – LUINAUD Christophe – LAURENT Béatrice – BOISSIER Daniel – LANZ Florence – CHAUSSECOURTE Jean-Philippe – PLUVIAUD Patrick – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – BARLET Dominique – FAYETTE Laurent – DUBOIS Jean-Michel – CRISAN Petronela – DENIS Jean-Claude – MONDY Thomas – SUCHAUD Michelle – DENOYER Mireille – MALINAS Charles – MILANI-BULCOURT Sylvie – VALLAEYS Gaël – PAROUTY Sylvain – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – LACOUR Marie-Émilie – FERRAND Marc – MAFAITY Gilles – LOPEZ Alfred – BUYS Anthony – CHABASSIER Emmanuelle – DULERY Sonia – TEILLARD Pascal – PETIT-COULAUD Bastien – DURUDAUD Sabine – LAROCHE Michel – PRADEAU Carine – ROYÈRE Joël – POITOU Delphine – BOUSSAT Nicolas – MONTHIEUX David – DELCLAUX François – LAIGNEAU Jean-Pierre – GIRODENGÉ Elisabeth – TRONCHE Frédéric – DURBIN Sandrine – CUQUEMELLE Jean-François – BREDIER Thibault – BURGUN Frédéric – PICOURET Michel – DUGUET Pierre – CHÉZEAUD Françoise – CONCHON Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Étaient excusés : GUILLERAY Catherine – AGRIR Isabelle – SANTANA Antonio – SCARAMUCCI Thierry – BARTHOUX Olivier – MARIETTE Myriam – CATHELOT Guy – LAINÉ Joël – DERIEUX Nicolas – PAMIÈS Jean-Michel – PETETOT Charlie – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAK Jérôme – ANGELINI Patricia

Pouvoirs :

1. Mme AGRIR Isabelle donne pouvoir à Mme DENOYER Mireille
2. M. SANTANA Antonio donne pouvoir à M. DENIS Jean-Claude
3. M. BARTHOUX Olivier donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique
4. Mme MARIETTE Myriam donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine
5. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à M. DUGUET Pierre
6. Mme ANGELINI Patricia donne pouvoir à M. FERRAND Marc

Suppléances : M. PLUVIAUD Patrick – Mme MILANI-BULCOURT Sylvie – M. LAIGNEAU Jean-Pierre – Mme GIRODENGÉ Elisabeth – Mme DURBIN Sandrine – M. PICOURET Michel

Secrétaire de séance : M. Thomas MONDY

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	54	60			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
60					

Vu les statuts d'EVOLIS 23 ;

Considérant qu'EVOLIS 23 est le syndicat départemental en charge de la gestion des déchets en Creuse et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;

Considérant que ses missions portent sur la coordination de la collecte des déchets à l'échelle départementale, le traitement et la valorisation des déchets, l'optimisation des coûts et des équipements, ainsi que l'accompagnement des collectivités ;

Considérant qu'EVOLIS 23 intervient sur le territoire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest pour la collecte des déchets et assimilés sur certaines communes ainsi que pour les missions de SPANC ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein des différents collèges d'EVOLIS 23 ;

Considérant les propositions issues des échanges en séance ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide de :

③ Désigner au titre du Collège Collecte, Traitement et SPANC :

- Titulaire :
 - M. SIMON-CHAUTEMPS Franck
- Suppléant :
 - Mme LAPORTE Martine

③ Désigner au titre du Collège Traitement et SPANC :

- Titulaires :
 - M. BERTELOOT Dominique
 - M. DUGUET Pierre
 - M. LOPEZ Alfred
- Suppléant :
 - M. BOISSIER Daniel
 - M. MARIE Patrick
 - M. PARAYRE Régis

③ Désigner au titre du Collège SPANC :

- Titulaire :
 - M. AUGUSTYNIAK Jérôme
- Suppléant :
 - M. MALINAS Charles

③ Autoriser Mme La Présidente à notifier ces désignations à l'organisme compétent et à accomplir toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Martine LAPORTE

